

Dém'Act

Notice d'information – Version 2.10

La présente notice a pour objet d'expliquer les principales fonctionnalités intégrées dans la nouvelle version de Dém'Act.

I. Mise à jour de la banque d'actes :

↳ Création de trois actes :

- Acte n°81 :

Un modèle d'acte vierge non transmissible de la commission permanente : la création de ce modèle d'acte vierge non transmissible pour les délibérations de la commission permanente répond au besoin remonté par les ACL et EPLE. Il est identique à celui prévu pour certaines délibérations du conseil d'administration.

- Actes n° 82 + n°83 :

Dans la banque d'actes, il était prévu que le compte financier et l'affectation du résultat fassent l'objet d'un modèle d'acte non transmissible du CA.

Suite à l'analyse partagée de la DGFIP et du bureau de la réglementation comptable et du conseil aux EPLE (DAF A3) du ministère, ces actes ne sont pas considérés comme des actes budgétaires mais comme des actes financiers. Ainsi, ils ne sont pas soumis aux règles de transmission qui s'appliquent au budget et aux DBM pour vote.

« Les délibérations relatives à l'arrêt du compte financier et à l'affectation du résultat ne constituent pas des actes budgétaires relevant de l'article L. 421-11 qui fixe les modalités spécifiques de transmission du budget et des décisions budgétaires modificatives. Ces délibérations ne sont donc pas soumises à l'obligation de transmission prévue aux articles susvisés mais sont exécutoires de plein droit dès publication. ».

Désormais, le caractère de ces deux modèles, les n°63 « Compte financier - affectation du résultat » et n°64 « Compte financier » typés « actes transmissible du conseil d'administration », est modifié. Ils sont déclarés obsolètes et sont remplacés par deux nouveaux modèles de type « non transmissible du conseil d'administration », les n°82 et 83 :

- acte n° 82 : acte non transmissible du conseil d'administration ayant pour objet le « Compte financier - affectation du résultat » ;

- acte n° 83 : acte non transmissible du conseil d'administration ayant pour objet le « Compte financier ».

II. Evolutions intégrées :

1. Limitation du nombre de caractères dans le champ délibération

Désormais lors de l'élaboration d'un acte, le nombre de caractères autorisés dans le champ de délibération des modèles d'acte qui en disposent s'élève désormais à 2 000 caractères par défaut. Ce dernier point devient désormais paramétrable (valeur définie par défaut à 2000 caractères)

2. Consultation des actes non transmissibles par les autorités de contrôle de légalité en académie (EN) [signalement 165 205]

Les ACL EN peuvent désormais consulter, pour information, l'ensemble des actes NTR et avis. Dans le tableau de bord des ACL EN, le menu « Avis transmis pour information », qui regroupait jusqu'ici les avis transmis pour information à l'ACL EN, est modifié en « Transmis pour information » et scindé en deux sous-menus :



Tous les actes non transmissibles (actes de fonctionnement, actes financiers et actes éducatifs) sont désormais consultables, après signature, dans le sous-menu « Actes non transmissibles ». Les avis transmis pour information à l'ACL EN seront consultables dans le sous-menu « Avis ».

Ces actes non transmissibles, étant systématiquement transmis pour information aux ACL EN, pourront faire l'objet d'un paramétrage spécifique (choix par type d'actes : action éducatrice, fonctionnement, budgétaires).

3. Chronologie des actes en arrivée pour instruction [signalement 152 396]

Cette évolution regroupe trois nouvelles fonctionnalités que sont les suivantes :

- ajout d'un critère de recherche sur le délai légal d'instruction restant ;
- permettre aux ACL de gérer l'affichage de leur tableau de bord : désormais deux modes d'affichage du tableau de bord sont possibles : le premier, déjà existant, liste les EPLE :

Le tableau de bord « Dém'Act » présente un menu de gauche avec des filtres : « En arrivée pour instruction (1) », « En cours d'instruction (0) », « À valider », « validés (0) », « refusés (0) », « demande de rectification (0) », « règlement conjoint (0) », « En attente de rectification (0) », « 1 mois (0) », « 2 mois (0) ». Le titre principal est « Actes en arrivée pour instruction - Liste des EPLE ». Le tableau ci-dessous résume les données affichées.

Numéro UAI	Libellé court	Nombre d'actes
0660010C	LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS ARAGO - PERPIGNAN CEDEX	1

Tableau de bord ACL - Actes en arrivée pour instruction – Liste des EPLE – Affichage par défaut

Le second permet de voir directement l'ensemble des actes quel que soit l'EPLÉ émetteur. Ainsi, les ACL EN et ACL CT ont la possibilité de modifier le mode d'affichage de leur tableau de bord respectif pour ne plus passer par l'écran de sélection d'un EPLÉ. Cela permet l'affichage des actes sans sélection d'un EPLÉ. Cette option est disponible pour tous les menus associés à un statut donné, avis compris :

Se déconnecter - Vade Mecum - PV
 Bienvenue ia11 val
 Valdeur DIR SERVICES DEPARTEMENTAUX EN DE L'AUDE
 LAJ 0119999J
 Sélection par EPLÉ

Recherche d'un acte

Tableau de bord

- En arrivée pour instruction (2)
- En cours d'instruction (0)
- À valider
 - validés (0)
 - refusés (0)
 - demande de rectification (0)
 - règlement conjoint (0)
- En attente de rectification (0)
 - 1 mois (0)
 - 2 mois (0)
 - 3 mois (0)
- Règlement conjoint (0)
- Acte rectificatif (2)

Actes en arrivée pour instruction (2 actes) Aide

Émetteur	Objet de l'acte	N°enr.	Décision	Date de transmission	Délai	EPLÉ	Suivi	PDF
CA	Autorisation de recrutement des personnels de droit privé	37	Accepté	20/08/2016	15	0660010C		
CA	Règlement intérieur (avec ou sans modification)	12	Accepté	08/04/2016	15	0300021K		

MENIVA CUSTOM - Crédits et Mentions légales - v2.9.3

Tableau de bord ACL - Actes en arrivée pour instruction d'un EPLÉ – Affichage sans sélection EPLÉ

c) possibilité de paramétrer le nombre de résultats proposés par le moteur de recherche. Ce paramétrage est global pour l'ensemble de l'académie et est réalisable uniquement par le correspondant technique.

4. Actes en demande de rectification [signalement 161 261]

Désormais, un rédacteur ACL pourra demander la réinstruction d'un acte rectificatif, et ce traitement de réinstruction pourra être effectué de manière unitaire ou par lot. Cette dernière possibilité est également valable pour les profils « valideur » ACL.

Si de nouvelles pièces jointes ont été ajoutées par l'EPLÉ à l'acte rectificatif, elles seront mises en évidence pour les instructeurs de l'ACL à l'aide d'un pictogramme.

5. Généralisation du dépôt de trois pièces jointes lors de l'instruction de l'acte [signalement 144 533]

Désormais, il est possible de déposer plusieurs pièces jointes lors des décisions d'instruction. L'instructeur ACL peut joindre, au plus, trois pièces à son instruction quelle que soit la nature de l'acte instruit (acte d'action éducatrice, acte de fonctionnement, acte budgétaire et financier), et quelle que soit la décision d'instruction.

Si l'instructeur a ajouté plus de trois documents, le contrôle effectué au moment de l'enregistrement de l'instruction est en erreur. Le message d'erreur, affiché en haut du formulaire de l'acte, est : « Seules trois pièces au plus peuvent être jointes à l'instruction. »

Aucun contrôle n'est effectué sur le format des pièces jointes à l'instruction d'un acte. En revanche, la taille de chaque pièce ne peut pas excéder 5 Mo.

Les pièces jointes ajoutées par l'utilisateur EPLE lors de la réponse à une demande de rectification de l'acte sont complétées d'un nouveau pictogramme afin de pouvoir distinguer ces documents des pièces jointes à la version initiale de l'acte.

Lorsque l'utilisateur EPLE traite un acte en attente de rectification, le pictogramme est affiché à côté de chaque nouvelle pièce ajoutée dans le bloc « Pièces jointes », afin de pouvoir distinguer ces nouveaux documents des pièces ajoutées dans la version initiale de l'acte.

Le pictogramme affiché à côté de chaque nouvelle pièce ajoutée par l'EPLÉ dans l'acte rectificatif est visible tant que l'instruction de l'acte rectificatif n'est pas validée

6. Ajout du nom de la commune dans le libellé de l'établissement [signalement 142 000]

Dans le tableau de bord des autorités de contrôle ACL EN et ACL CT, qui affiche la liste des EPLE, le libellé de la commune d'implantation de chaque EPLE présent dans la liste est précisé après le libellé court de cet EPLE sous la forme suivante :

Numéro UAI	Libellé court - Commune	Nombre d'actes
0340042L	LYCEE POLYVALENT JEAN MERMOZ - MONTPELLIER CEDEX 2	6
0340043M	LP LYCEE DES METIERS PIERRE MENDES FRANCE - MONTPELLIER CEDEX 2	2

7. Contrôle de cohérence entre la date de réunion et la date de convocation [signalement 100 198]

Afin de limiter le risque d'erreur, un contrôle de cohérence a été mis en place afin de vérifier l'adéquation entre la date de convocation et la date de réunion.

Si la date de réunion est avant la date de convocation alors un message bloquant indiquera : « La date de convocation doit être antérieure à la date de réunion ».

8. Contrôle de cohérence sur le nombre des résultats du vote en séance [signalement 152 259]

Dans ce même souci de réduction du risque d'erreur de saisie, un contrôle de cohérence sur la saisie des résultats du vote organisé en séance a été mis en place. Ainsi, à la signature des actes du CA ou de la CP, le contrôle des résultats du vote est bloquant.

Si aucun champ du vote n'est valorisé (tous les champs sont à zéro) alors l'application affiche en haut du formulaire de l'acte, le message d'erreur suivant : « La saisie des résultats du vote est obligatoire. ». Dans ce cas, l'acte n'est pas signé.

9. Menu "exécutoire sans délai ou délai écoulé" [signalement 144 510]

Cette évolution consiste à scinder le menu "Exécutoires sans délai ou délai expiré" en deux sous menus pour les distinguer plus aisément.

A titre d'illustration, les « actes exécutoires avec délai écoulé » sont consultables sous le sous-menu « Actes exécutoires avec délai écoulé » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé ».

The screenshot shows the Dém'Act interface. On the left is a navigation menu with categories like 'Recherche d'un acte', 'Tableau de bord', and 'Rectification non effectuée'. The main content area displays the title 'Actes exécutoires avec délai écoulé (1 acte)' and the specific EPLE 'LYCEE PROFESSIONNEL GASTON DARBOUX - 30908 NIMES CEDEX 2'. Below this is a table with columns: 'Émetteur', 'Objet de l'acte', 'Date d'exécution', 'N°enr.', 'Date de transmission', 'Obs EN', 'Instruction à finaliser', 'Suivi', and 'PDF'. A single row is visible with the following data: 'CA', 'Budget initial 2016 Budget annexe', '26/02/2016', '20', '11.02/2016', and icons for 'Obs EN', 'Instruction à finaliser', 'Suivi', and 'PDF'. The page number 'Page : 1' is shown in the top right corner.

Tableau de bord ACL - Actes exécutoires avec délai écoulé d'un EPLE

« Les actes exécutoires avec délai écoulé » signés d'un EPLE sont consultables dans le sous-menu « Actes exécutoires avec délai écoulé » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé » du tableau de bord l'EPLE et du tableau de bord de l'ACL.

The screenshot shows the Dém'Act interface. The main content area displays the title 'Actes exécutoires avec délai écoulé - Liste des EPLE' and a table with columns: 'Numéro UAI', 'Libellé court - Commune', and 'Nombre d'actes'. The table contains three rows of data: '0300057Z LYCEE PROFESSIONNEL GASTON DARBOUX - NIMES CEDEX' (1 act), '0340119V COLLEGE FERDINAND FABRE - BEDARIEUX' (1 act), and '0341826A COLLEGE FRANCOIS MITTERRAND - CLAPIERS' (1 act). The page number 'Page : 1' is shown in the top right corner.

Tableau de bord ACL – Actes exécutoires avec délai écoulé – Liste des EPLE

« Les actes exécutoires sans délai » signés d'un EPLE sont consultables dans le sous-menu « Actes exécutoires sans délai » du menu « Exécutoires sans délai ou délai écoulé » du tableau de bord de l'EPL et du tableau de bord de l'ACL.



Dém'Act
Dématisation des actes des EPLE

[Se déconnecter](#) - [Vade Macum](#) - PV
Bienvenue **Arago CE** Valideur
Chef d'établissement **LYCEE GENERAL ET TECHNOLOGIQUE FRANCOIS ARAGO**
UAI 0660010C

Recherche d'un acte

Bibliothèque de modèles

Actes en élaboration

- Préparation
 - En cours de rédaction (5)
 - Approbation rédaction (0)
- Finalisation CA/CP (0)
 - À signer (5)
 - À transmettre (0)

Suivi instruction

- En arrivée pour instruction (3)
- En cours d'instruction (1)
- À valider (0)
- En attente de rectification (0)
- Règlement conjoint (0)
- Acte rectificatif (1)

État final

- Validés (1)
- Exécutoires sans délai ou délai écoulé (2)
 - Actes exécutoires sans délai (1)
 - Actes exécutoires avec délai écoulé (1)
- Classés sans suite (0)
- Rectification non effectuée (0)

Actes exécutoires sans délai (1 acte) [Aide](#)

Page : 1

Émetteur	N°séance	N°enr.	Date d'exécution	Objet de l'acte	Date de transmission	Obs EN	Obs CT	Obs PF	Instruction à finaliser	Suivi	PDF
CE	-	36	20/08/2016	Contrats et conventions à incidence financière	20/08/2016						

Page : 1

MENJVA CUSTOM - [Crédits et Mentions légales](#) - v2.9.3

Tableau de bord EPLE - Actes exécutoires sans délai

Par ailleurs, au sein de chacun des menus, une nouvelle colonne contenant un pictogramme permet de mettre en évidence les actes n'ayant pas encore fait l'objet d'une instruction par l'ACL. Cette colonne est triable et permet de mettre en tête de liste tous les actes non instruits.

10. Acte exécutoire sans délai ou exécutoire : ajout d'un pictogramme [signalement 132 971]

Lorsqu'un acte exécutoire sans délai ou exécutoire avec délai écoulé n'a pas fait l'objet d'une instruction par l'ACL, le pictogramme  est affiché dans la colonne « Instruction à finaliser » du tableau de bord l'EPL et du tableau de bord de l'ACL.

Cette colonne peut être triée afin de permettre à l'ACL de visualiser plus aisément les actes dont l'instruction n'est pas finalisée.

11. Recherche des actes par modèles [signalement 151 006]

Pour améliorer la recherche de modèles d'acte, l'émetteur de l'acte est désormais précisé afin de différencier les actes issus de la commission permanente et ceux du conseil d'administration.

12. Affichage de la version en cours [signalement 107 344]

Le numéro de version de l'application figure dans le pied de page de l'application.

13. Message d'erreur lors de l'indisponibilité de la plateforme de signature [signalement 152 249]

Les problèmes liés à la plateforme de signature électronique sont désormais gérés par des messages d'erreur adaptés au contexte. *Pour rappel, la plateforme de signature n'est pas propre à Dém'Act. Elle est prévue pour plusieurs applications.*

A titre d'exemple, lors de la phase de signature ou de validation de la signature d'un acte, si la plateforme de signature électronique est disponible mais que l'appel à l'un de ses webservices renvoie une erreur, la signature de l'acte échoue.

Dans ce cas, le message, « Une erreur est survenue lors de la signature de l'acte. Veuillez réessayer de le signer. Si le problème persiste, veuillez contacter les correspondants techniques de votre académie. », est affiché pour en informer l'utilisateur EPLE.

L'acte reste à l'état « A signer ».

14. Problème ordre des thèmes [signalement 148 303]

Un ordre d'affichage des thèmes dans les espaces collaboratifs a été mis en place. Ainsi, dans ces espaces, les thèmes sont triés par ordre alphabétique.

15. Gestion des séances et dépôt des PV [signalements 87 365 - 0144 952 - 0165178]

Dans la gestion des séances on retrouvait jusqu'à présent l'ensemble des séances créées par l'établissement. Avec cette mise à jour, les séances de l'année n-2 et antérieures dont l'ensemble des actes rattachés sont dans un statut final ne seront plus affichées dans la gestion des séances.

La fonctionnalité de dépôt de PV est désormais aussi accessible via l'écran de gestion des séances. L'écran de gestion des séances permet maintenant de voir si un PV a été déposé pour la séance concernée. Il permet également d'ajouter le PV directement sur la séance souhaité.

Recherche d'un acte		Gestion des séances <small>Aide</small>									
Bibliothèque de modèles											
Actes en élaboration											
Préparation											
En cours de rédaction (30)											
Approbation rédaction (17)											
Finalisation CA/CP (58)											
À signer (27)											
À transmettre (16)											
N°séance	Année scolaire	Type	Séance extraordinaire	Date réunion	Date convocation	Nombre de présents	A reconvoquer	Validée	Urgente	PV déposé	
27	2016-2017	CA	Oui	24/01/2017	20/01/2017	29	Non	Oui	Non	Oui	
29	2016-2017	CP	-	24/01/2017	23/01/2017	28	Non	Oui	-	+	
28	2016-2017	CA	Oui	23/01/2017	18/01/2017	30	Non	Oui	Oui	+	
26	2016-2017	CP	Non	13/01/2017	13/01/2017	28	Non	Oui	Non	+	
25	2016-2017	CA	Non	13/01/2017	13/01/2017	30	Non	Oui	Non	+	

Tableau de bord EPLE – Nouvelle Gestion des séances

Les séances intègrent maintenant la notion d'urgence et de séances extraordinaire sous la forme d'une case à cocher.

➤ Création d'une nouvelle séance [Aide](#)

N° de séance :	
Type :	Conseil d'administration
Séance extraordinaire:	<input type="checkbox"/>
Date de réunion :	<input type="text"/>
Date de convocation :	<input type="text"/>
Nombre de membres :	30
Quorum :	16
Nombre de présents :	<input type="text"/>
Caractère d'urgence :	<input type="checkbox"/>

[Annuler](#) [Enregistrer](#) [Valider](#)

Création d'une nouvelle séance

16. Bordereaux d'instruction [signalement 156 774]

L'objet des actes a été ajouté dans les bordereaux d'instruction.

17. Ajout de la possibilité d'imprimer en « pdf » le suivi d'un acte [signalement 0156774]

Afin de permettre la possibilité d'afficher les dates importantes relatives aux actes, il est maintenant possible d'éditer au format « pdf » le suivi d'un acte. Pour cela, il faut aller dans le suivi puis cliquer sur le lien "Editer au format PDF".

Recherche d'un acte

Tableau de bord

- En arrivée pour instruction (2)
- En cours d'instruction (13)**
 - À valider
 - validés (0)
 - refusés (0)
 - demande de rectification (0)
 - règlement conjoint (0)
 - En attente de rectification (10)
 - 1 mois (0)
 - 2 mois (2)
 - 3 mois (4)
 - Règlement conjoint (25)
 - Acte rectificatif (0)
 - Classés sans suite (0)
 - Validés (7)
- Exécutoires sans délai ou délai écoulé (33)
 - Actes exécutoires sans délai (0)
 - Actes exécutoires avec délai écoulé (33)
- Transmis pour information (14)

➤ Suivi de l'acte : Décision budgétaire modificative soumise au vote

[Editer au format PDF](#)

Émetteur :	CA
Thème :	Budgétaire et financier
Type :	Acte transmissibles
Nom de l'établissement :	LYCEE POLYVALENT JACQUES RUFFIE
Numéro de l'acte :	39
Année scolaire :	2015-2016 Accusé de réception de l'autorité académique
Date de signature :	02/09/2016
Date de transmission :	02/09/2016
Date de réception EN :	02/09/2016

Action	Date	Acteur	Entité	Document
Création	2 sept. 2016 16:16:02	Francois Rouquapere	EPLE	
Signature avec accord CE	2 sept. 2016 16:16:32	Francois Rouquapere	EPLE	
Transmission	2 sept. 2016 16:16:45	Francois Rouquapere	EPLE	
Réception ACL EN	2 sept. 2016 16:16:45		ACL EN	
Démarrage de l'instruction	14 oct. 2016 14:33:06	Armes Lopez	ACL EN	